



TDF face au Covid 19

☎ 0387207536 / 0608756243

Web <http://tdf-UNSA.org>

🐦 <http://twitter.com/TdfUNSA>

Le 31 mars 2020

L'apparition de ce virus en France a tout bouleversé dans le quotidien de chacun ainsi que le quotidien des entreprises. TDF et ses salariés n'y échappent pas.

Loin de pouvoir anticiper, du fait notamment des hésitations initiales du gouvernement, TDF a subi de plein fouet l'impact de cette pandémie.

Toutefois, depuis que la gravité de cette maladie a été appréhendée par tous, nous avons engagé d'âpres discussions avec notre direction, afin de s'assurer de **la protection de chaque salarié** :

- Obligation des gestes barrières,
- Le regroupement des personnes sur les sites tertiaires est interdit. Le télétravail est obligatoire pour tous les collaborateurs pouvant l'exercer,
- Les réunions physiques doivent être systématiquement remplacées par des réunions à distance (Skype, Teams...),
- Mise en place d'une assistance psychosociale via le service Réhalto intégré au contrat de prévoyance collective et accessible à tous les salarié(e)s ainsi que leurs ayants-droit. En toute confidentialité, ce service permet d'avoir une écoute et un accompagnement psychosocial pour aborder des difficultés professionnelles, familiales, personnelles.... Les assistantes sociales sont également mobilisées pour écouter, informer, rechercher avec chacun des solutions aux difficultés professionnelles ou familiales liées notamment à ce contexte de pandémie (rupture de liens familiaux (avec les aînés notamment), sentiment d'isolement...)

Les directives de l'Etat imposent à certaines catégories socioprofessionnelles de TDF de devoir intervenir, en particulier au niveau de la maintenance et de la supervision du réseau. Des recommandations ont été mises en œuvre. Ainsi, les salariés exerçant des **activités opérationnelles et de déploiement** (ne pouvant faire de télétravail) organiseront leur activité de la manière suivante :

- Les activités correctives sont maintenues ;
- Les interventions planifiables à 1U sont maintenues (maintenance préventive de toute nature, mise en conformité, travaux, activité déploiement sans tiers, ...) ;
- Les activités de maintenance préventive à 2U sont reportées, sauf celles relatives à la sécurité, sur la base du volontariat avec application stricte des gestes barrières ;
- Les activités de déploiement ou d'accompagnement de sociétés intervenant sur les sites TDF, nécessitant la présence de plusieurs personnes sur sites, seront réalisées sur la base du volontariat avec application stricte des gestes barrières.
- Mise en œuvre à Romainville d'une salle confinée en cas de besoin
- Diminution des équipes sur site
- Nettoyage renforcé des sites accueillant encore du personnel (Romainville, Tour Eiffel, Fairway, ...)

Si vous intervenez à **plusieurs ou avec des tiers** :

- Respectez le principe d'une personne par voiture pour vos déplacements ;
 - N'échangez pas de matériel (outils, casque de chantier, gants...) ;
 - Rappelez dès le début de votre échange les gestes barrières à respecter pendant l'intervention.
- La direction des Achats relaye également ces messages et comportements attendus auprès des différents prestataires et intervenants sur nos sites.

Suite à l'état de guerre annoncé par le Président de la République, notre direction a certes réagi mais, pour L'UNSa, quelques mesures complémentaires sont encore à mettre en œuvre afin de préserver la santé de nos techniciens et superviseurs :

- Distribution systématique de masques de protection aux techniciens, superviseurs et toute personne qui pourrait être en relation avec d'autres,
- Mise à disposition de gel hydro alcoolisé et de gants à tous ceux qui sont en « contact », soit avec des collègues, soit avec la population, ou qui réalisent de la manutention,
- Suppression des maintenances préventives non essentielles.

D'autre part, nous continuons à discuter sur les mesures suivantes :

- Maintien du versement de la participation avant les vacances d'été (discussion en cours avec BNP Paribas),
- Neutralisation de l'impact des arrêts maladie liés à la pandémie sur les salaires et les RTT,
- La direction fera appel au civisme des salariés sur la pose du solde des congés payés 2019-2020 avant le 31/05/2020. Et afin de ne pas se retrouver en sous-effectif si la reprise des activités se déroule en Mai, il est conseillé de prendre ses congés durant la période de Pâques comme beaucoup l'avait initialement prévu,
- La direction ne souhaite pas faire appel au chômage technique, et l'UNSa abonde en ce sens. Aussi il serait fait recours à la pose des congés, RTT ou jours CET pour combler les périodes de sous charge de travail. La loi prévoit que l'employeur peut imposer jusqu'à 10 jours, mais au préalable la direction mène une évaluation de la charge par service. La direction demandera si besoin de prendre d'abord les jours RTT acquis entre le 01/01 et le 30/04 et la prise de jour CET en dernière extrémité. Attention, au-delà de 6 semaines de confinement, on risque de ne pas pouvoir échapper au chômage technique. A noter que la mobilisation des congés, RTT et CET sera bornée à TDF à la période de confinement et pas jusqu'à la fin d'année comme l'autorise la loi,
- Pour les temps partiels : Pour le moment pas de changement sur les plannings établis,
- Les dépassements d'horaire autorisés par la loi (jusqu'à 60h/semaine) ne sont pas à l'ordre du jour à TDF. Mais qui peut savoir ce que sera le pic d'activité à la reprise ?

En cette période inédite de confinement, la priorité est de prendre soin de vous et de vos proches. En cas de besoin, n'hésitez pas à prendre contact avec vos délégués syndicaux UNSa.

A L'UNSa on se préoccupe de tous